

Freddy Malot
4 rue Prof. Zimmermann
69007 Lyon
à
Luce VEROT – Tél : 0478.633.120
Réception sur rendez-vous

22 août 2016
LR – AR
7 pages
Édition révisée :
30 août 2016

3^{ème} Brigade de Fiscalité Immobilière
Cité Administrative. 165 rue Garibaldi
69003 Lyon

PRÉAMBULE

M^{me},

Je me trouve destinataire de votre circulaire datée du 9 août 2016 (éco'pli... du 16 août).

Tenez compte, s'il vous plait, que c'est en tant que soldat de la cause pour une Société Convenable (abolissant l'Argent et les Armes) que je vous réponds. Chacun se présente en sa qualité, il ne peut en être autrement.

Votre missive ose affirmer ceci : « Compte tenu de la consistance de votre patrimoine » qui « résulte des documents détenus par le service », « les déclarations I.S.F. relatives aux années 2016 et antérieures auraient dû être déposées... ».

J'aurais fort aimé recevoir copie de vos étranges « documents » ! Ceci dit, vous ne les supposez pas vous-même très fiables, puisque vous ajoutez : « Dans l'hypothèse où vous estimeriez que vous n'êtes pas redevable de l'I.S.F. »... Après cela vient l'injonction insolente de m'en justifier, au nom donc d'une « présomption de culpabilité » tirée nécessairement du Code tyrannique de quelque Caligula ! Et, bien sûr, la menace de représailles (« engagement d'une procédure ») appuie aussitôt la sommation arbitraire.

Un détail : l'ultimatum d'« un mois » est brandi en plein mois d'août (vacances), tandis que la lettre met huit jours pour passer du 3^o au 7^o arrondissement de Lyon. Les séides des despotes ont le souci de ne rien laisser au hasard !

Le désagrément que m'occasionne votre « service » n'est que vétille, parmi tant et tant de misères et calamités qui frappent la multitude. Mais ceci dénonce tout ensemble le régime social en vigueur, établi précisément en 1835 et à présent au bout du rouleau ; ce Système ne craignant pas de s'afficher de façon la plus obscène comme « État de Droit ».

Par suite, vis-à-vis de la responsabilité sociale, il n'est absolument rien de plus impératif que d'éliminer à tout prix cette géante Imposture ! Oui, il est plus que temps qu'une phalange intrépide se lève et hurle jusqu'aux antipodes la véritable identité du régime : République Despotique ! Ainsi, à la tête de notre geôle hexagonale, il n'est qu'une Caste insolente, qui émet des ukases, dont elle ne se prive pas même d'en enfreindre les termes formels.

MA SITUATION

Soyons net : je vérifie l'hypothèse de n'être PAS redevable de l'I.S.F. Je pourrais donc très bien m'en tenir au strict préambule ci-dessus. Néanmoins, je prends la peine de l'orner de brèves déclarations de vos « autorités » :

* **Le 7 janvier** 2016, le notaire du DE CUJUS (le défunt ; la personne décédée dont la succession est en cause, en l'occurrence ma mère décédée le 5 mai 2015) m'écrit : « L'ensemble des Impôts (IRPP, **ISF**, droits de succession) a fait l'objet d'une régularisation fiscale ».

* **Le 19 mai** 2016, le même m'écrit simplement : « **Si** votre patrimoine total au 1^{er} janvier 2016 est supérieur à 1,3 M €, vous êtes tenu d'établir une déclaration I.S.F. incluant vos biens propres et l'ensemble des biens reçus par donation et succession ». N'étant pas dans ce cas, qu'ai-je à ajouter ?

Dans le même courrier, il m'est dit : « Je suis à votre disposition pour vous transmettre les valeurs déclarées par votre **frère** au titre de l'I.S.F. ». Je n'ai cure de cette proposition !

* **Le 6 juin** 2016, International Lawson (Lausanne) m'informe être mandaté par mon **frère** pour l'établissement de sa déclaration I.S.F. sur 2016. Peu me chaut ! Le même boutiquier poursuit : quant à votre situation, vous en déciderez selon « les informations que vous transmettront **votre frère et le notaire** chargé de la succession ». Je n'ai pas vu la couleur de ces « informations ». Ça baigne !

Mise au point : en matière d'héritage, je suis chaud partisan du génial Comte de St Simon (1760-1825). Il regarde l'institution en question comme le dernier des « privilèges » civilisés à abolir, étant acquis que le statut social de chacun ne doit reposer que sur « la vertu et le mérite » des intéressés. Logique d'airain !

C'est pénétré de cet esprit, qu'en novembre 2012, je n'ai accepté d'apposer ma signature au bas des documents que me présentait le notaire lyonnais Richard, qu'à la condition expresse de la faire précéder d'une mention spéciale, qu'on trouvera au N°2 du texte « Au Tabellion » annexé au présent exposé.

CHARITABLEMENT...

... je vous confie ce qui suit :

* Je ne fus jamais de ma vie détenteur de **biens immeubles** (construction ou foncier). Et je suis locataire de mon présent domicile depuis le 5 septembre 1985. Loyer actuel : **456,64 €** par mois (Régie Gambetta).

Quant aux **valeurs mobilières** (Bourse et Bancassurance), il y a belle lurette que j'en suis dégoûté !

* I.R.P.P.

Né le 6 février 1941, j'ai 75 ans passablement révolus. Célibataire.

Mon revenu de 2015 est non-imposable. Retraites déclarées : 10.515 €. Revenu fiscal de référence : 7 115 €. Budget mensuel : **876,25 €**. Je n'ai ni voiture, ni cuisine, ni téléphone (fixe ou portable), ni mutuelle santé.

Il est clair qu'au titre des « **biens propres** »... au 1^{er} janvier 2016 comme au 15 juin 2016¹, je suis totalement SANS patrimoine quelconque !

* **Le 12 mai 2016**, le notaire m'écrit que mon frère fut « institué légataire universel de la quotité disponible de la succession » par ma mère (rappel : décédée le 5 mai 2015).

Le 19 mai, le zélé tabellion insiste : « votre frère (Jackie) a été institué légataire universel dans la succession de votre mère ; ainsi vous avez reçu de votre PÈRE la moitié de sa succession, et un tiers de votre MÈRE ».

Le même courrier déclare : « Je suis d'accord sur le principe du partage du reste du patrimoine, attribuant les différents biens en nature à votre frère, contre **Soulte** en numéraire égale à vos droits ».

* Il y a bien ½ siècle que j'ai rompu avec ma « famille » (parents et frère), nos destinées étant par trop divergentes ; tandis que mon frère intégra l'entreprise familiale.

* Vu ma philosophie de l'héritage et ma démarche militante, j'ai systématiquement signé « les yeux fermés » la ribambelle des procurations que le notaire crut bon me présenter (y compris donc ce qui concernait la fortune de mes parents en Espagne et en Suisse).

NOTAIRE : « Vincent et Mobichon »
55, Av. G^{al} de Gaulle – B.P. 20220
51010 Châlons-en-Champagne cedex
Tél : 03.26.65.18.83

* Deux virements du notaire sur mon C.C.P. :

2 février 2016 :	Assurance-Vie Société Générale (SOGECAP) :	61.681,51 €
24 mai 2016 :	Soulte due par mon frère (cf. supra) :	226.999,93 €

Solde de mon C.C.P. au 20.07.2016 : **252.349,52 €** | **Total** : **288.681,44 €**

¹ Date limite de dépôt de déclaration ISF.

Il est clair qu'au titre des « **biens reçus** » juridiquement au 1^{er} janvier 2016, j'avais bien un patrimoine. Mais il était diablement éloigné des 1.300.000 € qui l'aurait rendu redevable de l'I.S.F. !

Je signale au passage, par souci culturel, que « recevoir » juridiquement est tout autre chose que posséder réellement ! La succession n'est point encore « délivrée » ; elle n'a pas encore fait l'objet de TRADITIO = remise effective de la possession. Or la vieille sagesse nous rappelle que « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ! ». Dans ce monde de voyous et de malfrats de la finance, du commerce, et du gang militaro-industriel, cet adage est plus que jamais d'actualité...

Gestion de mon Aubaine.

* Je ne me fais aucune illusion : la Caste maléfique régnante menace d'une épée de Damoclès mon libre usage de l'Aubaine dont je profite pour le moment.

Dès qu'un germe appréciable de vrai Peuple s'échappera de la Masse informe et difforme que la Caste tient sous son joug, que se passera-t-il ? Ce que les « bonnes gens » de chez nous ont du mal à imaginer : les Torquemada² de la "laïcité" (Obscurantisme Intégral) porteront la « chasse aux sorcières » actuelle à un degré de férocité sans nom. Pour en avoir un simple aperçu, souvenons-nous de Juin 1848 en Europe, et observons aujourd'hui le génocide des Résistants musulmans – décrétés Terroristes – perpétré dans les Néo-colonies.

* Persuadez-vous bien que nul ne se réjouirait plus que moi d'apprendre que l'histoire a relégué ma Parole parmi les plaidoyers entonnés par les « prophètes de malheur ». Hélas, il ne faut point y compter. Sait-on combien l'inconséquence mentale a enfanté de maux et fait répandre de sang inutilement ? En fait, prendre ses désirs pour des réalités et en faire un programme est un réel « crime contre l'humanité », de ce fait fourvoyée et livrée au pire.

* Provisoirement donc, j'affecte absolument et en exclusivité mon Aubaine à l'Apostolat de la Bonne Nouvelle de l'avènement de la Société Convenable. Cette dernière est tout bonnement l'œuvre d'auto-engendrement de la 3^{ème} espèce humaine. C'est-à-dire ? En un premier temps, nous eûmes l'humanité Parentale-Traditionnelle ; ensuite ce fut l'humanité Bourgeoise-Civilisée. À présent, c'est l'heure de la Société Convenable qui « conjugue » les 2 précédentes, ni plus ni moins ; d'où son régime théorique du Réalisme-Vrai (matérialiste-spiritualiste), et son régime pratique du Communisme-Anarchisme (égalitaire-libertaire).

* Ne criez pas à la légère à « la Secte » ! En nous en tenant aux Bourgeois-Civilisés, observez que d'Hésiode à Kant, en passant par Socrate, Confucius, Bouddha, St Paul, Mahomet et Calvin, tous furent pareillement en butte à la calomnie.

² Torquemada (1420-1498) : Sinistre Inquisiteur Général d'Espagne.

L'ÉQUIVOQUE de 1789

La doctrine de la Société Convenable est au plus haut point surprenante, pour la bonne raison que le problème social que nous avons à résoudre est au plus haut point inédit ! En fait, cette théorie s'impose parce qu'elle tire soigneusement les leçons de l'histoire.

Trois points résument la chose :

1 Notre **E.R.M.**³ a levé l'équivoque que constitua la « Grande Révolution » de 1789.

Ce fut la « Révolution des révolutions », en ce qu'elle éleva le principe de Liberté jusqu'à son sommet compatible avec l'orthodoxie civilisée : « Citoyens parce que Propriétaires ». Mais, par cela même, elle mit complètement à nu le côté purement formel du principe d'Égalité, réduit à un simple corollaire de son « contraire » libertaire. Ainsi l'hégémonie des citoyens Actifs sur les Passifs est imposée, et l'on a seulement : « Égalité devant la Loi ».

C'est pourquoi encore la « révolution de l'Égalité » de 1792 fut-elle un leurre, outrepassant ce qu'autorisaient les **bases** mêmes de la Société Bourgeoise : **Spiritualisme** – **LIBERTÉ** – **Personnalisme** (→ Anarchie) – **Civilisation**.

On comprend que la Révolution s'acheva dans l'Impasse en 1805/1806 (Trafalgar-Blocus continental). Finalement, la Réaction exploita la faille théorique des Parisiens et l'emporta en pratique : partiellement d'abord en Thermidor An II (27 juillet 1794), et totalement dans la Terreur Blanche de la Restauration⁴. C'est la « Démocratie Féodale »⁵ de Londres qui prit la tête du mouvement de bout en bout ; Émigrés et Cosaques n'en furent que les Auxiliaires.

2 Paris ne put mener à bien sa mission historique inconsciente : faire droit, en matière sociale au principe d'Égalité ; mais l'absolue nécessité historique d'en relever le défi subsistait, et l'équivoque ne fit que s'aggraver de plus en plus à partir de l'absurde Ste Alliance du Tsar, de l'Empereur et du Pape⁶, menée en coulisse par la perfide Albion.

L'équivoque consista alors dans le fait que l'Occident parut à tous, « malgré tout », encore civilisé. D'abord parce que les nouveaux maîtres se dirent « libéraux », se réclamant de la « Glorieuse Révolution » anglaise (1688), et de la Déclaration d'Indépendance américaine (1776). D'autre part, parce que des Utopistes disciples de Godwin ou Babeuf entretenaient une vive Résistance au système rétrograde. Mais cette flamme heureuse, de « 89 » jusqu'à nos jours, restait prisonnière de l'horizon bourgeois à l'insu des intéressés (outre le fait de son hétérodoxie).

³ Église Réaliste Mondiale.

⁴ Départ dans le Midi le 25 juin 1815, 3 jours après la 2^{ème} abdication de Napoléon.

⁵ SIEYÈS.

⁶ 26 septembre 1815.

Voici enfin l'**ERM**, qui nous détrompe totalement de l'illusion, démontrant qu'un grand Tournant de 1835 marqua bel et bien la conversion sur toute la ligne de l'Occident Civilisé en son contraire Despotique. Et peu importe l'accession passagère au pouvoir du Marxisme en Russie et en Chine, puisqu'elle répondait au besoin d'une « modernisation non-bourgeoise » de ces empires, et non point au problème qui nous intéresse (post-moderne).

3 Après 6 générations de déboires répétés avec les recettes Libérales ou Utopistes, il fallait que l'**ERM** paraisse pour découvrir le secret de la « Question Sociale » tenaillante à l'extrême sur la planète entière. Désabusés de tout, l'on fut forcés de prendre le Recul historique « adéquat » ouvrant la Juste Voie. On aboutit à ceci :

« Relever le défi de l'Égalité » ne tenait qu'à une seule chose, admettre enfin ce qui avait toujours été insoupçonnable pour un bourgeois : qu'il forme couple rigoureusement et à tous points de vue, avec le « contraire identique » ayant pour nom le parental. Cependant pourquoi, à l'époque du Tournant, un mot tout nouveau gouverne-t-il tous les débats depuis lors : SOCIALISME (Pierre Leroux – 1831) ?

Ceci fait on découvre une Société Première ayant pour **bases : Matérialisme – ÉGALITÉ – Congrégationalisme**⁷ (→ Communisme) – **Tradition**. L'on observe alors, justement, que le « matérialisme » civilisé n'a jamais fondé un État (passons sur Enver Hodja !), et ceci du fait même qu'il n'était qu'une « École philosophique » hétérodoxe, voulant la Raison sans la Foi, trouvant son contraire identique chez les « Enthousiastes » voulant la Foi sans la Raison.

MON PROPOS

M^{me}

Vous pouvez vous inquiéter de mon propos et le trouver outrageusement VIF.

* À mon sens, l'état social « outrageusement critique » que nous vivons légitime surabondamment ma prose.

Et puis, vous pouvez retenir et la cohérence et la franchise de mon discours.

Notez aussi que la « chaleur » de mon libelle est strictement théorique, sans toucher aux personnes.

Je vous fais remarquer encore que Babel-Occident nous a radicalement désaccoutumé des fières « disputations », portant sur le « sic et non » (oui et non) à propos du Pourquoi des choses, afin de confiner l'éducation du « peuple » dans le Comment trivial.

Enfin, n'est-il pas avéré que le treize (13) juillet 1789, tout Versailles dansait encore le menuet ! Que sera demain notre Élysée ?...

⁷ Latin : cum-GREX / GREGIS = Troupeau !

* Si vous trouvez quand même à redire à ma diatribe (discussion d'école), il se pourrait qu'un aspect essentiel de ce qui est en jeu dans votre circulaire m'ait échappé (incompétence ? sénilité ? perversité ? Pourquoi pas !), alors il me plairait d'en converser avec vous sans acrimonie. Le rendez-vous dont vous conviendrez du jour et de l'heure m'ira sans problème. Pour ma part, j'avoue prétentieusement ceci : qu'ai-je à y perdre ? et peut-être qu'en prenant quelque peu de recul avec votre fonction, vous pourriez avoir à y gagner !

Qui sait si nous ne partageons pas une mince et virtuelle affinité concernant la « conception du monde » et le critère solide qui définit l'idée de « réussir sa vie ». On peut se tromper lourdement sur ces sujets, alors que la qualité de notre bref passage sur terre en dépend totalement.

Ne sommes-nous pas redevables du martyre de quantité de personnes qui l'ont souffert pour nous ? S'exposer nous-même un peu quand il le faut et leur faire honneur est-il si difficile ?

L'existence est pleine de surprises...

Concrètement :

L'édition (hors commerce) du Manuel de notre Tout Nouveau Peuple (T.N.P.) m'a déjà coûté :

14 Avril 2016 : 1500 exemplaires	11.537,48 €
20 Avril 2016 : 500 exemplaires	5.749,75 €
	<hr/>
Total :	17.287,23 €

Imprimeur :

CHIRAT. Agence Rhône-Alpes
3 place Gerson – 69005 Lyon
Chargé d'affaires : PASTORE Julien.

طالب فڤڤڤ

ERM-F, eglise-realiste.org

A VOTÉ

— Au Tabellion —

Deux faits militants – et EUX SEULS – motivent ma signature :

1 La survivance des “officiers ministériels” et des “Ordres” correspondants (celui des **Notaires** en la présente occurrence), fut et reste une malheureuse inconséquence de la grande Révolution Française que je tiens à désavouer.

2 Totalemment étranger à l'essence **patrimoniale** de l'affaire d'héritage qui vous occupe, je n'appose ma signature qu'en considération de l'accident **patronymique** qui m'y implique.

→ J'insiste : ceci étant dit, TOUT EST DIT.

Date :

Signature :

F. Malot

A VOTÉ

طالب فيرتي

P.S. : Le N° 2 déjà utilisé le 8 nov. 2012 (notaire C. Richard, 9 rue de la République – LYON).

À Luce VEROT

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
3 BRIGADE DE FISCALITE IMMOBILIERE
CITE ADMINISTRATIVE 165 RUE GARIBALDI
69003 LYON
TELEPHONE : 04.78.63.31.31
Mél : 3e-bcfi.lyon@dgfip.finances.gouv.fr



4958-ISF-SD
(01/2013)

N°11874*04

Réception : Sur rendez-vous

Références : 690 1167 194Y
Affaire suivie par : Luce VEROT
Téléphone : 0478633120

3 BRIGADE DE FISCALITE IMMOBILIERE
CITE ADMINISTRATIVE 165 RUE GARIBALDI
69003 LYON

M MALOT Freddy
4 Rue du Prof Zimmermann
69007 LYON

eco'pli

16.08.16 LA POSTE
69 ST PRIEST PIC C13644

IMPOT DE SOLIDARITE SUR LA FORTUNE
Demande de déclarations
ANNEES :2012-2013-2014 2015 ET 2016

00000000

LYON, le 09/08/2016

Monsieur,

En application des dispositions de l'article 885 W du Code général des impôts, les personnes physiques dont le patrimoine au 1er janvier est supérieur (voir tableau) sont tenues de déposer une déclaration d'impôt de solidarité sur la fortune avant (voir tableau) au service des impôts de leur domicile et d'acquitter l'impôt correspondant.

Années	Limite du patrimoine	Date limite de dépôt	Déclarations
01/01/2012	Entre 1 300 000 € et 3 000 000€	31/05/2012	2042 C
	Supérieur à 3 000 000 €	15/06/2012	2725
01/01/2013	Entre 1 300 000 € et 2 570 000 €	27/05/2013	2042 C
	Supérieur à 2 570 000 €	17/06/2013	2725
01/01/2014	Entre 1 300 000 € et 2 570 000 €	20/05/2014	2042 C
	Supérieur à 2 570 000 €	10/06/2014	2725
01/01/2015	Entre 1 300 000 € et 2 570 000 €	19/05/2015	2042C
	Supérieur à 2 570 000 €	15/06/2015	2725
01/01/2016	Entre 1 300 000 € et 2 570 000 €	18/05/2016	2042C
	Supérieur à 2 570 000 €	15/06/2016	2725

Compte tenu de la consistance de votre patrimoine, telle qu'elle résulte des documents détenus par le service, il apparaît que les déclarations I .S.F relatives aux années 2016 et antérieures auraient du être déposées, imprimés envoyés sur demande ou à télécharger sur [www .impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr))

En conséquence, je vous invite à me renvoyer dans les meilleurs délais ces déclarations 2725-ISF et leurs annexes accompagnées des droits dus ou l'imprimé 2042 C sans le paiement (dans ce cas un rôle vous sera envoyé ultérieurement).

Dans l'hypothèse où vous estimeriez que vous n'êtes pas redevable de l'impôt de solidarité sur la fortune, je vous serais obligé de bien vouloir me le faire connaître en indiquant les motifs qui justifient l'absence d'envoi des déclarations, et notamment la composition et l'évaluation de votre patrimoine.

Le défaut de réponse de votre part ou d'envoi des déclarations concernées dans le délai d'un mois vous expose à l'engagement d'une procédure de rectification.

Restant à votre disposition pour vous fournir tous renseignements utiles, veuillez agréer, Monsieur l'assurance de ma considération distinguée.

Luce VEROT
Contrôleur des finances publiques

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

1835 : Civilisation → Barbarie.

21 nov. 1806 : Blocus Continental. → Guerres : Espagne (1808), Russie (1812), des Nations (1813). Excommunié : 10 juin 1809.

Révolution française.

1805 – 21 oct. Trafalgar.

1804 – { 18 mai : Empereur Napoléon (28 Floréal an XII).
21 mars : CODE CIVIL (30 Ventôse an XII).

1803 –

CONCORDAT
Signé : 15.07.1801
• Loi : 8.04.02, avec 27 Art. Organiques.
• Publié : 18.04 (Pâques), en gde pompe.
« Le Catholicisme est la religion de la grande majorité des citoyens français ».
BONAPARTE



1800 – « Une société sans religion est un vaisseau sans boussole » (5.06).
« Je ne crée pas une nouvelle religion ».

18 BRUMAIRE

1799 – { Bonaparte Égypte.

1798 – { 4 sept. 97 :
18 Fructidor.
1797 – (Augereau)

1796 –

22 août : Constitution des « Devoirs » ! (An III).
• 21 fév. 1795 : décret Boissy d'Anglas.
1795 – • 18 sept. 1794 : discours de Cambon.



5849¹

Laïcité

B'NAI-B'RITH³



Païenne



2

* Contre-Révolution...

9 THERMIDOR

1794 – { **DÉCRET**
18 Floréal An II ————— 7.05.94

1793 – { « Le Peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'Âme ».
« L'Athéisme est Aristocratique ». **ROBESPIERRE**

1792 – { 2 juin 93 : Montagne ! 10 août : Constit. 1793.
24 sept. : Calendrier républicain.
10 août : révolut. de l'Égalité → Capet au Temple.

27 juil. 1794

Révolution française.

1791 – { **CONSTITUTION CIVILE du CLERGÉ**
RELIGION NATIONALE 12.07.90

1790 – { • Évêques : élus, rétribués par l'État ;
Investiture canonique : l'Archevêque.
• Pape : chef visible Inter-national.

1789 – { **CAMUS** (Janséniste)
Serment civique. 17.06.89 : Ass. Nat. – Versailles.



A – { 1. 5849 : faux Humaniste Bourgeois (devise du GOF « Liberté Égalité Fraternité » adoptée en 1849).
2. Swastika : faux Raciste Parental.

B – 3. Fils de l'Alliance – בני ברית (1843) : TOUTE communauté parentale apostate.